



Charges exorbitantes : chauffe eau

Par **BerengerA**, le **26/09/2016** à **22:14**

Bonjour,

Je suis depuis le 30/03/15, locataire d'un studio de 18m² à Paris. Je paye 625€ charges comprises (565€ HC).

En mars 2016, j'ai eu une grande surprise : 419€ de charges à payer en plus.

En fait, cela s'explique par la facture d'eau chaude. J'ai consommé sur 9 mois 16m³ d'eau chaude, ce qui est tout à fait dans la moyenne de consommation pour une personne. Mais ce qui est salé, c'est le prix de l'eau chaude au m³ : **43,34€/m³**.

J'ai vérifié les factures et en effet cela correspond à :
40€ d'électricité et 3€ d'eau.

En fait, c'est un ballon d'eau chaude électrique commun à l'immeuble on a juste des compteurs d'eau. Et ils m'ont montré les factures d'électricité et ça correspond bien à ce prix là.

Ils justifient cette consommation électrique par la vétusté du chauffe eau, ils savent qu'il est vieux et défectueux, et qu'il consomme énormément. J'ai donc eu 693€ d'eau chaude à payer pour 9 mois... tout seul.

Et le fait qu'ils ne réparent pas le chauffe eau est à mes frais, aux frais des locataires, car c'est nous qui payons ces frais... Et pour l'année 2016 ça va être exactement pareil.

Je compte saisir un conciliateur, mais je ne sais pas vraiment ce que je peux faire de plus...

Est-ce légal de laisser un chauffe eau qui consomme autant aux frais des locataires .. ? S'il y avait 3 personnes qui vivait chez moi cela correspondrait à 2600€ / an... mais au pro-rata presque 900€ c'est énorme pour une personne.

D'avoir des charges estimés a 65€ par mois, et qui sont finalement de 110€/mois ?

Merci de votre aide